

Championnat Départemental 42

Coupe de la Loire Ecoresponsable 2024

REGLEMENT COMPLEMENTAIRE

1er et 2 juin 2024 - salle Omnisports de la Plaine Achille à St Etienne

- 1- La Coupe de la Loire se déroulera selon les règles de la FFBaD, sous la responsabilité du Juge-Arbitre principal Guillaume VIAL (FBC42) et de ses adjoints, Denis PEREIRA (LFDV42) et Bernard BOURET (So'Bad42).
- 2- La compétition sera autorisée par la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton sous la forme d'un Championnat Départemental. Numéro de dossier Poona : 2304271.
- 3- Toute participation à la compétition implique l'acceptation du présent règlement. Les juges arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
- 4- La Coupe de la Loire oppose des joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton dans un club du département de la Loire sans limite de classement.
Les joueurs évoluant en catégorie Jeunes peuvent jouer dans une catégorie d'âge supérieure à condition d'être **R6 minimum dans une discipline**. En deçà de ce classement, les joueurs sont tenus de jouer dans leur catégorie d'âge.
- 5- Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence validée à la date du tirage au sort.
- 6- **La coupe de la Loire étant une organisation commune à tous les clubs ligériens, chaque joueur participant à la compétition s'engage à apporter son aide bénévole à un ou plusieurs moments du week-end (installation, accueil, table de marque, buvette, rangement...)**
- 7- Les tableaux ouverts sont :
 - a/ **Samedi** :
 - Simple OU Mixte pour les catégories Sénior et Vétérán.
 - Double pour les catégories Jeunes
 - b/ **Dimanche** :
 - Simple pour les catégories Jeunes
 - Double pour les catégories Sénior et Vétérán.
- 8- En fonction du nombre d'inscrits, les tableaux Jeune pourront être :
 - soit partagés en plusieurs séries de niveau homogène sur la base du CPPH au jour du tirage au sort.
 - soit regroupés en cas de trop faibles inscriptions.

Ces partages ou regroupements éventuels seront faits en concertation avec l'Équipe Technique Départementale (ETD).

Pour les tableaux Adultes, la répartition se fera par classement :

- Série N pour les joueurs/euses N3 à N1
- Série R pour les joueurs/euses R6 à R4
- Série D pour les joueurs/euses D9 à D7
- Série P pour les joueurs/euses NC à P10

Pour les doubles et les mixtes, le classement pris en considération est celui du joueur le mieux classé. Exemple: une paire N3/P10 sera inscrite en Série N.

Les tableaux Vétérans pourront être partagés en plusieurs Séries de niveau homogène sur la base du CPPH au jour du tirage au sort. En cas d'un nombre d'inscrits insuffisant, les Vétérans seront basculés dans le tableau Sénior correspondant à leur classement, comme précisé précédemment.

Il est précisé que l'article 3.2.1.5 du RGC (dite « règle des 16X » et qui précise les restrictions de participation aux tableaux avec des catégories supérieures pour les joueurs NC, P12, P11) ne s'applique pas, car la Coupe de la Loire est un Championnat.

9- Les joueurs peuvent s'inscrire sur un ou deux tableaux. Les tableaux se joueront en poules avec 2 sortants, suivies de phases finales, ou en poules uniques de 4 à 7 joueurs/équipes.

Les joueurs sans partenaire peuvent s'inscrire « au choix ». Ils devront alors respecter les paires constituées par le Comité d'Organisation.

10- Les organisateurs, en accord avec les Juge-arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi, par exemple en annulant un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.

11- Le nombre maximum de joueurs est fixé à 400. **L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie. En cas de surnombre**, priorité sera donnée aux inscriptions des joueurs **membres du top 8 départemental de la discipline concernée** (selon classement au CPPH), puis aux inscriptions reçues le plus tôt, dans l'ordre chronologique.

12- Les droits d'engagement par joueur sont fixés comme suit :

- Pour les Séniors et Vétérans : **18 € pour 1 tableau et 20 € pour 2 tableaux.**
- Pour les Jeunes : **7 € pour 1 tableau et 10 € pour 2 tableaux**

Une facture sera adressée aux clubs, à posteriori, par le Codep42.

Les droits d'engagement d'un joueur forfait ne seront décomptés au club que sur présentation d'un justificatif (certificat médical, attestation de travail ou autre justificatif jugé recevable par l'organisation).

13- **Les inscriptions des joueurs devront être effectuées sur Badnet avant 16 mai 2024 minuit au lien suivant :**
<https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=23632>

14- Le découpage éventuel des séries, les têtes de séries et premiers de poule seront décidés au CPPH en vigueur au jour du tirage au sort, **le 16 mai 2024.**

15- Les volants sont à la charge des joueurs (partage). En cas de litige, les volants officiels seront ceux en vente dans la salle (Babolat 2).

16- Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur les terrains.

17- Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

18- Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs, ainsi qu'aux entraîneurs (2 maximum par joueur/équipe). Des chaises pour les conseillers seront prévues derrière les terrains.

19- Tout joueur devra **dès son arrivée** se faire pointer à la table d'accueil.

20- **A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié** par les juges arbitres et ce quel que soit le niveau de la compétition.

21- Le temps minimum de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit, sur proposition d'un juge arbitre, avec l'accord des joueurs intéressés. Les juges arbitres peuvent accorder un repos plus long si cela leur paraît souhaitable.

22- Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé. L'ordre des matchs affiché dans la salle est indicatif, il peut être modifié en accord avec les juges arbitres pour le bien de la compétition. Le déroulement de la compétition pourra être suivi en direct par tous sur l'application **e-bad**.

23- A l'appel de son match, tout joueur a 3 minutes de temps de préparation. Il doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, maillot, serviette, boisson, alimentation, etc...)

24- Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché sera annoncé « LET » dans l'échange.

25- Pour les catégories **poussin et minibad** :

- La longueur du terrain sera diminuée de 72 cm correspondant au couloir du fond de service de double.
- Les poteaux seront abaissés à une hauteur de 1.40m et le filet, en son centre, sera abaissé à une hauteur d'1.374m.

26- Tout joueur devant s'absenter durant la compétition devra en référer aux juges arbitres et à la table de marque et obtenir l'accord de ces derniers.

27- Seuls les vainqueurs et finalistes de chaque tableau seront récompensés. **La remise des récompenses aura lieu après chaque finale** dans la mesure du possible.

28- L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est celle rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer aux juges arbitres avant son premier match du tournoi.

29- Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire à la Coupe de la Loire.

En cas de forfait entre le tirage au sort et le jour de la compétition, le joueur doit prévenir le Comité d'Organisation au plus tôt et fournir un justificatif. Tout joueur forfait ou blessé pendant la compétition doit prévenir le Juge-Arbitre.

Tout joueur forfait devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT) par courriel à sophie.bluy@badminton-aura.org en précisant le nom, la date de la compétition, le numéro de licence et le motif du forfait.

Son/sa partenaire devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou par le joueur) ou de sa non-participation, faute de quoi, il/elle sera inscrit(e) automatiquement avec un autre joueur dans la mesure du possible. S'il n'y a pas de possibilité, l'organisateur avertira le joueur de sa non-participation dans la série concernée.

30- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

31- Toute contestation devra être présentée aux juges arbitres et aux organisateurs de la compétition.

32- Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Le JA principal : Guillaume VIAL

Le JA adjoint : Denis PEREIRA

Le JA adjoint : Bernard BOURET